

Prendre des engagements pédagogiques et financiers pour garantir le droit à l'enseignement

Statut du texte

L'orientation qui suit est fondée sur les onze rencontres décentralisées (dix provinces + Bruxelles) organisées par la Fondation Roi Baudouin et sur les travaux de concertation du Service liés à cette thématique. Le groupe de concertation 'enseignement', créé par le Service en janvier 2005, s'est réuni trois fois.

Types de participants: acteurs de terrain du secteur de l'enseignement, associations où les personnes pauvres se reconnaissent et membres d'organisations extérieures à l'école - comme des personnes faisant le lien entre la famille et l'école ou des animateurs d'école de devoirs, des collaborateurs de plates-formes de concertation locale, de centres psycho médicaux sociaux et de centres d'encadrement des élèves - ainsi que des représentants du milieu universitaire, du monde politique et de l'associatif.

A la lecture des notes politiques sur l'enseignement, nul doute que les pouvoirs publics sont devenus plus sensibles à l'égalité des chances dans l'enseignement, depuis le Rapport Général sur la Pauvreté (RGP - 1994). L'enseignement est-il devenu plus juste ou plus efficace comme moyen de lutte contre la pauvreté ? Cette question demeure sans réponse.

Le constat du RGP reste extrêmement pertinent: l'enseignement peut à la fois favoriser l'ascension sociale et reproduire l'inégalité sociale. Dans notre pays, les chercheurs remarquent que le statut professionnel et le niveau d'instruction des parents sont des facteurs déterminants des résultats scolaires de leurs enfants. Ces constats scientifiques sont étayés par d'innombrables témoignages de parents. D'une part, ces derniers considèrent l'enseignement comme un allié dans leur quête d'un avenir meilleur. D'autre part, ils estiment que l'enseignement ne s'intéresse pas assez au développement des enfants qui grandissent dans des circonstances difficiles.

Les acteurs plaident pour ne pas exacerber les oppositions entre parents et école mais pour que le vécu et le monde de l'enfant soient au cœur du projet pédagogique.

RESOLUTION 27: AMELIORER LA RELATION ENTRE LES FAMILLES ET L'ECOLE

L'une des recommandations du RGP la moins concrétisée actuellement est le plaidoyer pour un partenariat renforcé entre l'école et les familles défavorisées. On n'insistera jamais assez sur la nécessité d'instaurer une collaboration réelle entre elles. «*On entend souvent dire que les parents devraient mieux connaître les attentes de l'école. Mais que fait l'école pour connaître les attentes des parents?*», se demande un assistant social pendant la rencontre provinciale de Namur. Différents témoignages montrent que, généralement, les écoles n'acceptent pas de voir leur mode de pensée et de fonctionnement remis en question.

A ce titre, les acteurs soulignent que les valeurs défendues et les normes suivies par les écoles peuvent être sensiblement différentes de celles des familles. Les écoles ne tiennent pas assez compte de ces différences et ne parviennent pas à initier les enfants des familles pauvres à la culture scolaire qu'elles supposent innée chez tous les enfants. Cela provoque des malentendus et des mauvaises relations entre familles et institutions scolaires. De nombreux malentendus pourraient pourtant être résolus par une information correcte et une concertation avec les parents. Ce climat de franchise pourrait être instauré par les directions d'écoles et cette orientation suivie par toutes les équipes pédagogiques.

PISTE 1. *Créer des cadres adéquats pour un meilleur partenariat entre les parents et l'équipe pédagogique*

Les parents qui vivent dans la pauvreté sont sous-représentés sinon absents des structures rassemblant parents, corps enseignant et élèves autour d'une même table (cf. Conseils de participation dans l'enseignement francophone et néerlandophone). L'agenda et le mode de fonctionnement habituels de ces structures ne leur permettent pas d'apporter leur contribution.

Participer suppose de pouvoir parler en public, adopter une approche collective des problèmes, chercher le consensus, argumenter et négocier. Ces diverses aptitudes sont peu répandues chez le parent de niveau social moyen et encore moins chez les personnes vivant dans la pauvreté. Menés à l'échelle de l'école, les projets qui aident les parents à acquérir ces aptitudes méritent d'être davantage soutenus.

Pour donner la parole aux parents qui s'expriment moins facilement et susciter un partenariat entre ces derniers, le personnel enseignant et la direction, un accompagnement professionnel est nécessaire. Des expériences de terrain montrent que des personnes relais peuvent mettre en place les conditions nécessaires à des relations durables. Des acteurs comme les médiateurs

scolaires (Communauté française) et le 'onderwijsopbouwwerk' (Communauté flamande) méritent d'être reconnus et de se voir confier des missions bien définies, en toute autonomie par rapport à l'école.

PISTE 2. *Organiser un accueil humain*

Dès l'inscription, un accueil humain est une première condition à l'établissement d'une relation de partenariat entre école, parents et enfants. L'école doit prévoir assez d'espace pour les contacts avec les parents. L'entretien d'inscription est primordial pour donner le ton: si la direction est à l'écoute des attentes et des incertitudes des parents, si elle expose clairement les règles et les valeurs de l'école, parents et école peuvent arriver à un accord complet en toute honnêteté. Tout au long de l'année scolaire, les parents ont besoin d'une personne de référence parmi le corps enseignant pour leur permettre d'entrer facilement en contact avec d'autres membres de l'école. Renforcer le rôle du titulaire de classe peut être une solution.

PISTE 3. *Communiquer des informations correctes aux parents en faisant preuve de créativité*

Pour faire passer clairement les informations scolaires et renforcer la relation entre l'école et les familles, tous les moyens de communication possibles doivent être utilisés: lettres, contacts en face à face ou par téléphone, visites à domicile, dessins, affiches, vidéos etc.

Vu les problèmes d'analphabétisme et d'illettrisme chez certains parents, il est indispensable d'utiliser un langage simple et clair pour la communication écrite. Les messages ne doivent pas devenir simplistes pour autant: les arguments, les explications et les éclaircissements doivent être conservés sous peine de réduire le message ou de dénaturer la relation avec les parents.

PISTE 4. *Ancrer la sensibilité à la diversité et à l'inégalité sociale dans la formation des enseignants*

Les bonnes pratiques en matière de relations école – familles dépendent des compétences du corps enseignant. Pendant les débats, l'accent a été régulièrement mis sur l'importance de la formation des enseignants. La connaissance de la famille et de la diversité des modèles éducatifs – sous l'angle de la pauvreté et de l'exclusion sociale - doit être structurellement intégrée à la formation initiale et continuée des enseignants (cf. orientation formation (XII)).

Il est possible d'introduire la problématique de la pauvreté dans la formation initiale et continuée des enseignants en proposant un programme de sociologie de l'enseignement: celui-ci permet de comprendre la nature et la portée de l'éducation et du développement de l'enfant. L'enseignement francophone inclut déjà quelques heures de sociologie mais elles ne suffisent pas à rendre l'ensemble de la problématique compréhensible. Plusieurs écoles supérieures néerlandophones adoptent une autre approche: des projets sont menés autour de l'école de devoirs, ce qui permet aux étudiants de se familiariser par la pratique avec des situations familiales précaires. Cette approche doit devenir structurelle.

Une plus grande diversité dans la population des futurs enseignants est demandée. Les centres de formation devraient pouvoir consentir davantage d'efforts pour former des étudiants de diverses origines.

RESOLUTION 28: ELARGIR LE RESEAU SCOLAIRE DANS LE CADRE DE L'ECOLE OUVERTE

Lors des discussions organisées dans le cadre des 10 ans du RGP, on a souligné l'importance des plates-formes locales de développement au sein desquelles tous les partenaires de la lutte contre la pauvreté peuvent communiquer, se stimuler mutuellement et échanger. Il s'agit d'un thème actuel dans l'enseignement, particulièrement dans les grandes villes. Des participants à la concertation demandent que les diverses formes de subsides locaux soient regroupées. En effet, lutter contre la dispersion des moyens permet d'accroître les possibilités de collaborer à l'échelon local.

PISTE 1. *Appliquer et approfondir le concept d'école ouverte*

Par 'école ouverte', il faut comprendre une collaboration durable entre celle-ci et d'autres institutions ou partenaires pour le développement des enfants. La présence conjointe de maisons médicales, d'associations de jeunesse, de centres culturels, de médiateurs scolaires, d'organisations de lutte contre la pauvreté etc. porte ses fruits en matière de soutien à la parentalité de qualité. La collaboration avec des partenaires extérieurs à l'école peut également éviter au personnel pédagogique de l'école d'être submergé de demandes. Le modèle de l'école ouverte aboutit également à une meilleure utilisation de l'infrastructure du quartier.

Les responsables d'écoles ont besoin d'un forum pour rencontrer les responsables d'autres secteurs liés à la jeunesse. Une politique intégrée peut ainsi être élaborée à l'échelle d'un quartier ou d'une région (voir l'orientation Culture (VII)). L'enseignement francophone avait acquis une certaine expertise relative au renforcement de partenariats à l'intérieur et à l'extérieur de l'école dans le

cadre des zones d'éducation prioritaire (ZEP). Il est regrettable que celle-ci n'ait pas été valorisée dans le décret sur les discriminations positives. Après les consultations intervenues dans le cadre du Contrat pour l'éducation dans l'enseignement francophone, les attentes en la matière sont très élevées ⁶².

PISTE 2. *Accroître la portée des plates-formes de concertation locale (enseignement de la Communauté flamande)*

La 'Lokaal overleg platform' (LOP, en français : plate-forme de concertation locale) de l'enseignement néerlandophone doit, à terme, jouer un rôle significatif sur le plan de l'égalité des chances. Pour la première fois, tous les établissements d'enseignement d'une ville ou d'une région sont réunis autour d'une même table. Il ressort des débats provinciaux que la LOP a encore besoin de beaucoup de temps et de soutien. La représentation minimale des parents confrontés à l'exclusion sociale dans l'enseignement est un des points sensibles. Par contre, le monde de l'enseignement est surreprésenté. L'ordre du jour est technique. La structure est lourde et tous les participants ne poursuivent pas le même objectif.

Cependant, les LOP restent un instrument utile car elles réunissent les principales parties prenantes autour d'un ordre du jour commun: l'égalité des chances dans l'enseignement. Les personnes concernées soulignent l'importance d'une déclaration de mission commune et d'une attention accrue au processus de dialogue. Enfin, les réunions ne devraient plus être dominées par le droit d'inscription. En effet, l'égalité des chances dans la politique locale d'enseignement recouvre beaucoup d'autres aspects.

RESOLUTION 29: RENDRE EFFECTIF LE DROIT A L'ACCES GRATUIT A L'ENSEIGNEMENT

Les frais scolaires augmentent plus rapidement que le coût moyen de la vie, ce qui accroît l'inégalité entre écoles. «*Une bonne école ne peut être synonyme d'école chère et une mauvaise école d'une école bon marché*» a dit un directeur d'école pendant la rencontre à Bruges.

Le coût scolaire privé est un fait de société qui a déjà été beaucoup étudié. Par coût privé, on entend les dépenses liées à la scolarité que les parents règlent à l'école en échange de biens et services divers, principalement des activités sportives et culturelles.

Les écoles qui facturent - parfois volontairement - des frais élevés pour ces activités sont inaccessibles aux personnes à faible revenu. Les plaintes les plus courantes concernent les activités extra-muros qui deviennent de plus en plus coûteuses et les frais croissants dans l'enseignement technique et professionnel.

PISTE 1. *Définir par décret les moyens pédagogiques gratuits*

Les pouvoirs publics doivent prendre leurs responsabilités pour rendre l'accès à l'enseignement gratuit. Même si la gratuité réelle et totale semble utopique aujourd'hui, les pouvoirs publics doivent répondre à cette question cruciale : Qu'est-ce qui est matériellement nécessaire pour atteindre les objectifs de développement et les socles de compétences ? Ensuite, les écoles devraient avoir la garantie de pouvoir couvrir ces frais avec leurs subsides de fonctionnement.

PISTE 2. *Mettre au point des « recettes pour un enseignement bon marché » à appliquer au niveau de l'école*

Les pouvoirs publics centraux mais également les écoles portent une double responsabilité: veiller à une politique économe et examiner d'un oeil critique le coût des activités diverses.

PISTE 3. *Dénoncer les mauvaises pratiques*

Les mauvaises pratiques en matière de frais scolaires sont insuffisamment connues des pouvoirs publics. Les parents et les associations utilisent peu les informations ou les canaux existants – comme la 'Commissie Zorgvuldig Bestuur' de l'enseignement néerlandophone (Commission de la bonne gestion) – pour dénoncer la situation.

Les pouvoirs publics pourraient encore mieux faire connaître ces canaux et simplifier les procédures. En s'impliquant davantage et en donnant leur avis sur les frais scolaires, les organisations de personnes pauvres pourraient jouer leur rôle en matière de sensibilisation des directions d'écoles.

En outre, les pratiques destinées à réduire les coûts et à favoriser la solidarité entre écoles devraient être plus répandues et expérimentées.

⁶² Le contrat pour l'éducation fixe les priorités de l'enseignement francophone jusqu'en 2013. Ce document contient quatre constats, six objectifs, dix priorités et une cinquantaine de mesures concrètes. Son objectif est vaste: élever le niveau de l'enseignement, lutter contre la ségrégation et le retard scolaire, augmenter le nombre de diplômés et être plus attentif aux élèves ayant des difficultés à acquérir les compétences de base. Voir <http://www.contrateducation.be>

PISTE 4. *Veiller à ce que tous les ayants droit reçoivent une bourse d'études*

Des efforts ont été consentis ces dix dernières années en cette matière. Néanmoins, on plaide pour moins de charges administratives encore, des informations complémentaires et de nouvelles recherches sur l'octroi automatique de la bourse en début d'année scolaire. Il arrive encore que le versement des subsides intervienne tardivement. Un certain nombre de parents vivant dans des conditions précaires - souvent des gens du voyage, des réfugiés ou des personnes sans abri - ne parviennent pas à introduire une demande de bourse d'études car il ne savent pas ou pas bien auprès de qui et quand le faire.

PISTE 5. *Indexer et augmenter fortement les allocations d'études et le maximum à facturer*

Un problème lié aux allocations d'études a été unanimement dénoncé: le montant des bourses n'est pas du tout adapté aux frais d'études réels.

Faut-il augmenter le nombre d'élèves pouvant bénéficier d'une bourse d'études ? Les points de vue divergent à ce sujet.

Un premier groupe demande une extension des limites de revenus (limite maximale supérieure).

Un deuxième groupe estime que le système doit surtout bénéficier aux revenus les plus faibles et s'oppose donc au relèvement des limites maximales de revenus.

Un dernier groupe, minoritaire, se base sur le droit constitutionnel à l'accès gratuit à l'enseignement et est défavorable à l'idée des bourses d'études. En effet, des mesures sélectives n'offrent pas aux ayants droit la garantie que tous les frais seront couverts et stigmatisent les personnes vivant dans la pauvreté.

L'idée d'un maximum à facturer fait par contre l'unanimité même si elle est contraire au principe de l'enseignement gratuit. L'école, le groupe d'écoles ou un réseau régional / municipal d'écoles s'en tient à un plafond (commun) pour les frais de scolarité. Cette mesure est considérée comme un grand pas en avant dans la limitation des dépenses scolaires.

PISTE 6. *Introduire un treizième mois d'allocations familiales*

Le début de la nouvelle année scolaire est à chaque fois un défi financier pour de nombreuses familles. Lors des rencontres provinciales, plusieurs participants ont proposé de réintroduire un treizième mois d'allocations familiales, à verser en août (voir l'orientation consacrée au revenu (II)).

RESOLUTION 30: PASSER D'UN SOUTIEN PONCTUEL A UN SOUTIEN STRUCTUREL

Les auteurs du RGP militaient en faveur d'une attention, d'un soutien et d'un encadrement accrus pour les élèves en difficulté. L'enseignement tant francophone que néerlandophone a élaboré une politique en faveur de groupes cibles. Par l'application de ces mesures, les écoles ont acquis une grande expertise pédagogique en matière d'accompagnement d'élèves. Les actions entreprises sont certes louables mais demeurent insuffisantes.

Il convient d'évoluer vers un système d'enseignement caractérisé par des pédagogies plus actives qui incluent en permanence l'évaluation et la remédiation.

PISTE 1. *Accroître le soutien préscolaire et maximaliser la participation à l'enseignement maternel*

La lutte contre l'inégalité dans l'enseignement doit commencer le plus tôt possible. Le groupe de concertation plaide pour l'élaboration de 'programmes de stimulation préscolaire' destinés aux parents et aux enfants. Plus concrètement, on demande un projet de collaboration entre l'enseignement maternel et l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) pour prévenir le retard scolaire avant et pendant l'enseignement maternel, en étroite collaboration avec les parents.

L'enseignement maternel est le lieu par excellence où les enfants peuvent se préparer en toute tranquillité à leur 'métier d'élève'.

Bien que la majorité des enfants soient inscrits en maternelle dès trois ans, la fréquentation de la maternelle par les enfants de moins de cinq ans est assez irrégulière. C'est surtout le cas des groupes dits défavorisés : les parents considèrent l'école maternelle comme un endroit où les enfants jouent et se font des amis plutôt que comme un lieu important d'apprentissage pour l'épanouissement ultérieur. Le défi consiste à réduire les barrières culturelles et linguistiques. Indépendamment de la question de l'opportunité d'un abaissement de la scolarité obligatoire, il faut souligner explicitement l'enjeu et le rôle primordial de l'enseignement maternel.

PISTE 2. *Accorder un financement structurel basé sur les caractéristiques des élèves*

Les initiatives prises dans les écoles de la Communauté française dans le cadre des ZEP et, plus tard, des discriminations positives⁶³ sont insuffisantes pour faire la différence. Les principes ambitieux du décret D+ contrastent avec les moyens et le soutien prévus par les pouvoirs publics. Le mode de financement est aussi critiqué. Actuellement, il est basé sur la composition du quartier. Il est suggéré de faire dépendre la répartition d'un budget accru des caractéristiques des élèves fréquentant l'école. Toutefois, un certain nombre de questions méthodologiques se posent par rapport à la mobilité accrue des élèves et la collecte de données au niveau de l'école.

La question du financement est également citée dans l'enseignement néerlandophone: les moyens disponibles dans le cadre du décret sur l'égalité des chances dans l'enseignement (GOK)⁶⁴ doivent être utilisés de manière plus ciblée. Il est recommandé de mieux regrouper les moyens disponibles et de les investir dans les (groupes d') écoles qui en ont le plus besoin. Les projets d'élaboration, à terme, d'un nouveau système de financement pour l'enseignement obligatoire sont bien accueillis. Calculer les frais de fonctionnement des écoles sur la base de leurs caractéristiques et de celles de leurs élèves permettrait de soutenir, de manière équitable et durable, celles qui consentent des efforts en faveur des élèves défavorisés.

PISTE 3. *Inclure les projets de soutien isolés dans la politique de l'école*

Les initiatives prises en faveur de certains groupes cibles sont assez souvent des pratiques isolées, ce qui atteste d'une approche peu structurelle. Les projets se déroulent en marge d'autres activités scolaires alors que l'attention à l'exclusion sociale devrait plutôt s'inscrire dans une politique scolaire globale. Les mesures de discrimination positive doivent idéalement être limitées et, à terme, rentrer dans la politique générale. Il est recommandé d'intégrer les projets isolés dans des plans politiques existants.

Encore bon nombre de directeurs et d'enseignants trouvent exagérée l'attention accordée à l'inégalité sociale dans l'enseignement. Il faut dès lors continuellement justifier de son intérêt. Les pouvoirs publics jouent un rôle clé dans la sensibilisation permanente des écoles au problème de cette inégalité. Des informations accessibles sur les instruments disponibles et les bonnes pratiques doivent être diffusées dans toutes les écoles. Il est nécessaire d'échanger des expériences, de discuter des problèmes et des solutions et d'attirer l'attention sur la problématique.

PISTE 4. *Donner aux centres psycho-médico-sociaux (CPMS) et aux centres d'encadrement des élèves (CLB) plus de temps pour des contacts personnels avec les parents et les élèves*

L'accompagnement individuel des parents et des élèves vivant dans la pauvreté devrait devenir davantage une priorité de ces centres. Le personnel étant surchargé de travail, il ne peut pas être assez attentif aux contacts personnels. Il faut tendre vers une indépendance accrue des CPMS pour accompagner élèves et parents. Les centres eux-mêmes demandent une description plus claire de leurs tâches, un meilleur encadrement et un soutien par des personnes compétentes.

Dans le cadre d'une politique scolaire globale, la tâche qui consiste à attirer constamment l'attention sur les problèmes d'exclusion sociale à l'école est généralement sous-estimée par les CPMS et les CLB.

PISTE 5. *Diminuer le nombre d'orientations vers l'enseignement spécialisé et reconnaître l'enseignement inclusif*

Proportionnellement, les enfants de familles pauvres se retrouvent plus souvent dans l'enseignement spécialisé. Parfois, des préjugés interviennent dans l'orientation et les parents reçoivent peu d'informations sur le fond. Il faut accroître les formations continuées pour le personnel pédagogique et rendre plus strictes les règles en matière d'orientation vers l'enseignement spécialisé, même si l'orientation ne peut pas être mise seulement sur le compte des directions, des CPMS ou des centres d'encadrement des élèves. En effet, des élèves et des parents optent pour l'enseignement spécialisé parce qu'il offre un encadrement de base que l'on ne trouve pas dans l'enseignement ordinaire.

L'enseignement 'inclusif' pourrait remédier à la situation. En Flandre toutefois, le projet de décret s'est heurté à la résistance de parents, d'enseignants et d'établissements d'enseignement spécialisé eux-mêmes. Les adversaires de l'enseignement inclusif affirment que l'enseignement spécialisé est plus utile aux enfants de familles pauvres. « *C'est vrai pour l'instant* », répondent les partisans de l'enseignement inclusif, « *mais à long terme, c'est indéfendable* ». Il est plus que souhaitable de reprendre les négociations. Les écoles doivent recevoir les moyens et le soutien nécessaires pour concrétiser l'enseignement inclusif.

⁶³ Décret du 30 juin 1998, visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives M.B., 22 août 1998.

⁶⁴ Décret du 14 septembre 2002, concernant l'égalité des chances dans l'enseignement M.B., 18 septembre 2002.

La Belgique laisse une extrême liberté de choix de l'école aux parents. Les écoles se positionnent dès lors sur le marché scolaire et, consciemment ou pas, elles s'adressent à un public cible donné, ce qui entraîne une grande inégalité entre établissements. La nette distinction entre écoles riches et écoles pauvres est vécue comme un grave problème des deux côtés de la frontière linguistique. La réduction de la ségrégation sociale dans les établissements scolaires est dès lors un défi majeur.

PISTE 1. Instaurer un équilibre sur le marché scolaire

Les conclusions de la Commission pour le dialogue interculturel sont claires. Une forte concentration d'élèves d'origine étrangère (dans les écoles appelées populairement 'écoles ghettos') entraîne indiscutablement des problèmes. La Commission constate de surcroît « qu'une école avec une forte concentration d'élèves d'origine étrangère est aussi (et surtout) une école avec des élèves qui éprouvent des difficultés sociales et économiques. Les mesures d'aide et de désenclavement des écoles en difficulté doivent donc être maintenues, et même accrues»⁶⁵.

De même, les écoles dites 'ghettos' apparaissent en partie parce que d'autres écoles tentent de se protéger au maximum, par toutes sortes de stratégies, des élèves d'origine étrangère et populaire. La Commission pour le dialogue interculturel plaide pour une concertation et une collaboration entre écoles (de différents réseaux) à l'échelle des quartiers pour répartir les élèves de manière plus harmonieuse, sur une base aussi bien sociale que culturelle. De plus, les pouvoirs publics doivent prévoir des crédits pour les écoles qui s'engagent volontairement dans une politique de diversification culturelle.

PISTE 2. Renforcer et faire connaître le droit d'inscription

Les dispositions relatives au droit d'inscription constituent un progrès mais des lacunes subsistent. Les refus d'élèves se font de façon plutôt subtile (on déconseille l'inscription) et ils ne peuvent être contrés par les dispositions actuelles des décret.

Le principe du droit d'inscription absolu est positivement accueilli mais l'on craint que pour obtenir des résultats concrets, il faille un accompagnement et un soutien de taille. Comme les familles défavorisées inscrivent tardivement leurs enfants, les écoles de premier choix, qui attirent les élèves favorisés, affichent complet depuis longtemps. Les parents dont les enfants sont refusés ne déposant pas plainte, les écoles peuvent malgré tout se soustraire impunément à leurs obligations. Les parents doivent être mieux informés des droits que le politique veut leur garantir.

En dépit des modifications récemment apportées à la réglementation flamande⁶⁶, il demeure nécessaire de laisser plus d'autonomie aux écoles mais aussi de fixer des droits et des devoirs valables pour toutes les écoles et tous les parents. A défaut, élèves et parents vulnérables risquent toujours d'être lésés.

PISTE 3. Décloisonner les types d'enseignement en créant un système d'enseignement compréhensif

Une caractéristique de l'inégalité de l'enseignement est la hiérarchie entre orientations 'fortes' et 'faibles', qui visent actuellement (au moins implicitement) à reproduire fidèlement la différenciation des aptitudes et des mérites. Dans la pratique, ce système scolaire hiérarchique se traduit constamment par une différenciation sociale lors de l'orientation des élèves.

Un modèle d'enseignement qui garantit le traitement le plus équitable de tous les élèves part d'un tronc commun, sans prédétermination affichée ou cachée pour l'enseignement secondaire général, technique ou professionnel. Des élèves 'faibles' et 'forts' restent plus longtemps ensemble au sein de groupes hétérogènes et le choix d'études est reporté à l'âge de 16 ans environ. Des études internationales confirment la réussite de ce système compréhensif.

De nos jours, les 'écoles-pilotes' de la Communauté flamande expérimentent un système d'apprentissage modulaire qui supprime progressivement les cloisons entre enseignement secondaire général, technique, professionnel et spécialisé. On plaide actuellement pour une approche compréhensive plus poussée qui accorderait une place aux capacités cognitives, sociales, motrices, techniques, technologiques et créatives des élèves.

Un système d'enseignement avec un tronc commun a, il est vrai, des implications financières importantes: des investissements considérables dans l'enseignement fondamental et un encadrement adéquat des élèves en difficulté sont nécessaires à la réussite d'une telle approche.

PISTE 4. Mener un débat sur le rôle des réseaux

La concurrence entre établissements scolaire ne laisse personne indifférent. Des critiques s'élèvent aussi bien en Flandre qu'en Belgique francophone. La concurrence entre l'enseignement libre et l'enseignement officiel est considérée comme peu efficace et dénuée de sens. Les participants au débat de Liège ont conclu qu'un système d'enseignement avec une structure de réseau

⁶⁵ Commission pour le Dialogue Interculturel, *Rapport final et livre des auditions*, CECLR, mai 2005.

⁶⁶ Décret du 15 juillet 2005, M.B., 30 août 2005, modifiant le décret du 28 juin 2002 relatif à l'égalité des chances en éducation.

uniforme était la meilleure garantie pour l'égalité des chances et un enseignement de qualité pour tous: «*Nous considérons qu'il s'agit d'une utopie réalisable*». A court terme, les initiatives d'enseignement inter réseaux doivent être davantage encouragées.

D'autres estiment que la structure de l'enseignement ne détermine en rien sa qualité et son caractère égalitaire. Ils pensent que le combat pour la suppression des réseaux absorbe inutilement beaucoup d'énergie et qu'il est impossible de se mettre en porte-à-faux par rapport aux dispositions constitutionnelles relatives à la liberté de choix de l'enseignement.

RESOLUTION 32: RENDRE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL ATTRAYANT

« *Nous enregistrons peu d'avancées éclatantes en ce qui concerne l'insertion à part entière de jeunes ayant fréquenté l'enseignement professionnel. Ils sont trop peu nombreux à exercer le métier pour lequel ils ont reçu une formation: tout travail est bon à prendre pour autant qu'il soit rémunéré; (...) leur culture générale reste faible; c'est l'abominable maîtrise de la langue qui frappe en premier, le sans-gêne avec lequel des fautes d'orthographe sont minimisées, l'analphabétisme toléré dans une certaine mesure durant la formation scolaire; nulle part ailleurs, la répartition traditionnelle des rôles ne se confirme autant*»⁶⁷.

Plusieurs participants imputent le décrochage scolaire au manque d'ambition des élèves et de perspectives. Pour les jeunes qui grandissent dans la pauvreté, la situation sur le marché du travail est souvent encore plus désespérante que pour d'autres.

Les jeunes peu qualifiés ne possédant pas de diplôme d'enseignement secondaire rencontrent bien plus de problèmes d'illettrisme que d'autres. L'enseignement est pourtant un instrument efficace pour développer les talents et permettre ensuite l'insertion dans le marché du travail. Hormis l'enseignement obligatoire classique, la politique de formation a un rôle important à jouer: les personnes peu qualifiées doivent faire l'objet de plus d'attention.

PISTE 1. Consentir plus d'efforts pour donner les compétences de base

Les participants à la concertation plaident pour un enseignement professionnel où est dispensée une formation générale, c'est-à-dire intellectuelle, sociale et humaine. L'école doit rester le lieu social par excellence où les élèves peuvent acquérir les compétences de base, notamment l'alphabétisme fonctionnel, la capacité de traiter l'information et de résoudre des problèmes.

L'enseignement professionnel doit préparer le jeune à la polyvalence et à l'insertion sur le marché du travail. Axer la formation sur un seul type d'employeur augmente par contre la vulnérabilité sociale.

PISTE 2. Renforcer les interventions remédiatrices

Le décrochage scolaire a mis en lumière les difficultés dans l'enseignement de promotion sociale en Belgique francophone et dans l'école de la deuxième chance (TKO) en Flandre. L'augmentation des décrochages dans l'enseignement secondaire entraîne une demande accrue de formes d'enseignement alternatives, remédiatrices. Parmi ces filières, l'enseignement secondaire professionnel occupe une place toujours plus importante et le rajeunissement du public est une réalité. Elles sont souvent fréquentées par un public défavorisé et ont besoin d'un meilleur encadrement financier et pédagogique.

Enfin, les formes de remédiation alternatives méritent d'être soutenues en permanence par le politique. Pensons par exemple aux projets 'time-out' ou aux écoles spécialisés pour les élèves qui ne peuvent temporairement pas être accueillis dans l'enseignement général.

PISTE 3. Elargir et différencier l'environnement d'apprentissage pour les personnes peu qualifiées ou non diplômées

Sur le plan de l'apprentissage tout au long de la vie, l'effet Matthieu se vérifie: plus le niveau d'instruction est élevé, plus la participation à la formation complémentaire est forte. Les personnes peu qualifiées risquent, plus qu'auparavant encore, de rester sur la touche et de se détourner d'une société de la connaissance qui n'a plus grand-chose à leur offrir.

La formation doit être plus large et moins restrictive. L'offre est trop restreinte, peu accessible et elle suit généralement une logique de productivité au lieu de chercher à offrir aux travailleurs peu qualifiés des possibilités d'épanouissement et de carrière. Enfin, les principes ambitieux de la stratégie de Lisbonne pour les travailleurs peu qualifiés sont contrecarrés par une flexibilité accrue, des contrats de travail précaires et un chômage structurel. Cette piste est développée davantage dans l'orientation Emploi (VIII).

⁶⁷ Huyghe W., 'Het beroepsonderwijs: retour à l'école', in: Samenleving en Politiek, jaargang 1994 – 9, 1994.

“Avec l'avènement de l'économie de la connaissance, les exigences en matière d'instruction augmentent et le groupe de ceux qui ont manqué le train s'en trouve élargi d'autant. Parallèlement à cela, il ressort que la participation à l'enseignement et à la formation est très modeste et qu'en outre, elle ne mène pas toujours – loin s'en faut – à l'élévation du niveau d'instruction escomptée (...) Le risque d'apparition d'une fracture sociale séparant les 'knows' et les 'know nots' (...) est en constant accroissement.⁶⁸”

Par ailleurs, une partie considérable de la population ne dispose pas des aptitudes suffisantes en matière d'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC). Si la société de l'information offre de nouvelles opportunités, la menace d'une nouvelle fracture entre ceux qui ont emprunté les autoroutes de l'information et ceux qui sont demeurés sur les voies secondaires est bel et bien présente. Grand nombre d'applications TIC requièrent une connexion à Internet, sans parler des compétences nécessaires à l'utilisation de services électroniques.

PISTE 1. Une détection minutieuse et systématique de l'illettrisme assortie d'une prise en charge cohérente de la problématique

Une approche approfondie de la question implique un travail de détection et d'analyse. Il est dès lors souhaitable que le plan d'action national d'Inclusion sociale (PANincl.) comprenne un indicateur précis d'illettrisme relatif à l'ensemble de la population et pas uniquement à la population scolaire.

Seul, l'enseignement n'est pas à même de résoudre la problématique de l'illettrisme. Il est donc impératif de mettre en place une gestion structurelle et cohérente de toutes les instances et organisations chargées de définir des politiques : dispensateurs de formations, services publics, employeurs, travailleurs, ainsi qu'organisations d'aide sociale. Le 'Plan Instruction' (Plan Geletterdheid) mis en place en Communauté flamande constitue un exemple de point de départ pour l'élaboration d'une politique intégrée visant à réduire le nombre d'illettrés au cours des années à venir.

La lutte contre l'illettrisme figure dans plusieurs plans stratégiques. Il est souhaitable de procéder, avec les acteurs concernés, à des évaluations régulières de l'impact des politiques et actions menées.

PISTE 2. Une stratégie cohérente de lutte contre la fracture numérique soutenue par des initiatives de formation

Le débat sur la société de l'information et sur ce que l'on appelle la 'fracture numérique' s'est évidemment intensifié depuis la sortie du RGP. Les TIC s'insinuent de plus en plus dans la société, au point d'avoir des répercussions directes sur la vie quotidienne. Des initiatives politiques diverses, comme le tout récent plan national de lutte contre la fracture numérique, ont pour objectif de combler petit à petit ce fossé. Sur le terrain, on entend dire que les différents niveaux de pouvoir sont, depuis des années déjà, les animateurs d'initiatives isolées les unes des autres et souvent limitées⁶⁹.

Les mesures prises en faveur des personnes vivant dans la pauvreté se doivent de tenir compte de leurs conditions de vie générales et de rencontrer leurs besoins et aspirations. Il est souhaitable que les associations dans lesquelles ces personnes se reconnaissent soient impliquées de manière continue dans le processus d'évaluation et d'ajustement du plan national.

Les TIC doivent contribuer à soutenir la lutte contre l'illettrisme. Les mesures adoptées à cet égard peuvent s'inspirer de l'expérience accumulée par les associations et organismes de formation actifs dans le domaine de l'alphabétisation.

Une revalorisation de l'investissement professionnel et systématique des réseaux sociaux s'impose, et ce en consacrant une attention égale à la communication orale et numérique. Il est souhaitable que les pouvoirs publics soutiennent les initiatives valables prises à petite échelle et proches des personnes concernées. Les pouvoirs publics fédéraux semblent déjà avoir perçu l'intérêt des projets menés à l'échelon local ainsi que le rôle des acteurs de l'associatif.

Cette orientation est traduite du néerlandais.

⁶⁸ UNESCO in Bohnenn, Ella, Ceulemans, Christine, van de Guchte, Carry e.a., *Laaggeletterd in de Lage Landen. Hoge prioriteit voor beleid*. La Haye, Nederlandse Taalunie, 2004, p 46.

⁶⁹ Colloque 'E-inclusie in de praktijk' organisé à l'occasion du Plan global de lutte contre la fracture numérique initié par le ministre de l'Intégration sociale le 3 juin 2004, voir e.a. présentation Goubin E à l'adresse <http://www.memori.be/DOWNLOADS/digikloofict.doc>